Ce projet est financé par l'Union Européenne

Combler l'ÉCART

AGENCE ITALIENNE POUR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Tu iras à l'école

(Article 24 de la CDPH - Droit à l'Education)

Auteur du texte :

Weninmi Hyacinthe Kabré

<u>Personnages :</u>

Talato

Agent recenseur

Tinga

Narrateur

Ouagadougou 2020

Narrateur

Bonjour chez vous ! J'espère que vous allez bien aujourd'hui. Je suis très heureux de vous retrouver pour m'entretenir avec vous. L'ignorance ! L'ignorance détruit. L'ignorance fait que parfois nous adoptons des comportements dommageables pour nous et notre entourage. Suivez plutôt !

Scène unique.

On tape des mains.

Tinga : Oui, entrez !

Agent : Bonjour monsieur.

Tinga : Bonjour. Que puis-je pour vous ?

Agent : Je suis là pour causer avec vous. Comme vous le savez, le Burkina Faso a lancé une campagne de recensement générale de la population. Je suis ici pour cela. Je suis Koanda Salif. Voici ma carte, vous pouvez vérifier.

Tinga : Je vous crois.

Agent : Puis-je avoir votre nom ?

Tinga : Tinga sawadogo .

Agent : Etes-vous marié ?

Tinga : Oui.

Agent : Combien de femmes ?

Tinga : Une seule.

On entend des pas. Un son de quelque chose qui se frotte contre le sol.

Tinga : Tu vas où ?

Talato : Je veux aller aux toilettes.

Tinga : Et tu ne peux pas te retenir jusqu'au départ de l'étranger, hein ? Combien de fois t'ai-je dit de rester tranquille derrière quand j'ai de la visite. Retourne là-bas !

Agent : Non, laissez-la y aller. Elle ne me dérange pas du tout. C'est votre fille ?

Tinga : Oui ! Vas-y ! Mais on en reparlera, tu peux en être certaine.

Agent : C'est mercredi aujourd'hui. Pourquoi n'est-elle pas à l'école ? Est-elle malade ?

Tinga : Non. Je n'avais pas de moyens pour les inscrire tous. De toute façon, son âge est dépassé. Elle a huit ans et poussière.

Agent : Excusez-moi monsieur Tinga si je puis me permettre. Votre fille doit aller à l'école. D'abord parce qu'en tant que fille, elle a le droit d'être instruite. En plus, en tant que personne handicapée, si vous ne la mettez pas à l'école pour qu'elle puisse s'en sortir demain dans la vie, qu'est-ce qu'elle va devenir demain ? Une mendiante ? C'est ce que vous voulez pour votre fille ?

Tinga : Je vous dis que son âge est dépassé et que je n'ai pas les moyens. Et de toute façon, elle ne veut pas y aller.

Talato : Ce n'est pas vrai. Je veux aller à l'école.

Tinga : Espèce de salamandre ! Depuis quand as –tu appris à répondre quand je parle, hein ?

Agent : Calmez-vous monsieur ! Calmez-vous ! Ecoutez-moi un instant. Le Burkina Faso a voté des lois sur les droits des personnes handicapées. Ces lois octroient de nombreux avantages. Je vous parlerai ici des avantages liés à l'éducation et à la santé. Quel âge votre fille a ? Dites-moi !

Tinga : Huit ans plus quelques mois.

Agent : Il n'est pas trop tard pour la mettre à l'école. La loi permet un recul de deux ans l'âge d'entrée à l'école pour un enfant vivant avec un handicap. Je sais, vous allez me dire que vous n'avez pas d'argent. Là aussi, la loi offre des possibilités. En faisant faire une carte d'invalidé à votre enfant, vous pouvez jouir de beaucoup d'avantages.

Je vous exhorte à inscrire votre fille à l'école pour ne pas faire d'elle une laissée pour compte de la société. La personne handicapée titulaire de la carte d'invalidité bénéficie de la priorité à l'inscription dans les écoles de la petite enfance, primaires, post-primaires, secondaires et supérieures de l'enseignement général et/ou technique de l'Etat ou des communes, à condition de respecter les conditions générales de recrutement ou d'inscription dans ces écoles. Toute personne handicapée, déclarée indigente, bénéficie sur présentation de la carte d'invalidité de la gratuité totale de frais de scolarité et /ou d'inscription dans les écoles et établissements scolaires ou universitaires publics ou communaux. Je dois vous signaler que la gratuité totale, c'est vraiment pour les cas extrêmes de pauvreté.

Mais rassurer vous, en cas d'invalidité partielle, il y a une réduction de 25 pour cent et 50 pour cent en cas d'invalidité totale des frais de scolarité et /ou d'inscription dans les établissements d'enseignement de l'Etat et des communes.

Tinga : Je vous remercie. Mais dites-moi, comment elle va pouvoir bien écrire avec ses mains bizarres comme ça.

Agent : Monsieur Tinga, la loi a tout prévu. Les élèves et étudiants handicapés notamment physique de l'un ou des deux membres supérieurs, visuels, auditifs, mentaux ou souffrants de myopathie (maladies touchant des muscles de notre corps.) ou d'infirmité motrice cérébrale bénéficient d'un tiers du temps en plus lors des évaluations, des examens et des concours.

Tinga : Donc vous dites qu'à la rentrée prochaine, ils accepteront ma fille ?

Agent : Oui. Tout établissement public ou de commune a le devoir de respecter la loi. Et la loi oblige à la priorité d'inscription de tout enfant handicapé

Tinga : Et pour la santé ?

Agent : Toute personne handicapée déclarée indigente bénéficie sur présentation de la carte d'invalidité de la gratuité totale des frais de consultation, de soins, d'examen médicaux et d'hospitalisation dans les centres sanitaires de l'Etat et des communes ; des frais d'appareillage orthopédiques, de fauteuils roulants, de tricycles simples, de prothèses auditives ou visuelles, de cannes blanches et du matériel didactique braille ».

Toute personne handicapée et non déclarée indigente bénéficie, sur présentation de la carte d'invalidité, d'une réduction de:

50% en cas d'invalidité partielle et 80% en cas d'invalidité totale des frais de consultation, de soins, d'examens médicaux et d'hospitalisation dans les centres sanitaires de l'Etat et des communes ;

50% des frais d'appareillage orthopédiques, de fauteuils roulants, de tricycles simples, de prothèses auditives ou visuelles, de cannes blanches et du matériel didactique braille ».

Tinga : Vous voulez dire qu'elle peut même avoir un tricycle adapté pour se déplacer ?

Agent : Oui, monsieur !

Tinga : Talato, tu as tout entendu. Prépare –toi ! A la rentrée prochaine, tu iras à l'école.

Tinga : Allons sous le manguier là-bas pour continuer notre discussion. Le soleil commence à monter.

Narrateur

Eh oui, par ignorance et méconnaissance des lois Tinga a laissé son enfant à la maison. Très chers parents, il existe des lois visant à faciliter l'accès à l'éducation et à la santé des personnes handicapées au Burkina Faso. Ne laissons pas nos fils et filles dans l'ignorance. Œuvrons à leur scolarisation car l'instruction ouvre les portes de devenirs meilleurs.

Fin